Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2016/997 DE LA COMMISSION

du 21 juin 2016

concernant l'autorisation de l'endo-1,4-bêta-xylanase EC 3.2.1.8 produite par *Trichoderma reesei* (ATCC PTA 5588) et de l'endo-1,3(4)-bêta-glucanase EC 3.2.1.6 produite par *Trichoderma reesei* (ATCC SD 2106) en tant qu'additif alimentaire pour les truies allaitantes et les espèces porcines mineures [titulaire de l'autorisation: ►M1 Danisco (UK) Ltd, agissant sous le nom commercial de Danisco Animal Nutrition et représentée par Genencor International BV ◄]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 164 du 22.6.2016, p. 4)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2023/1703 de la Commission du 7 septembre 2023	L 221	3	8.9.2023

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2016/997/2019-03-30/fra